

VILLE DE TUBIZE

Province du  
Brabant wallon

Arrondissement de  
Nivelles

---

**AVIS IMPORTANT AUX AGRICULTEURS**

---

Dégâts aux cultures

Réunion de la Commission communale de constat de dégâts aux cultures

Suite aux inondations des 14, 15 et 16 août, il semble que des dégâts aient été occasionnés aux cultures (prairies, maïs, pommes de terre, légumes, ...).

Si vous rencontrez des pertes dans vos cultures suite aux conditions météorologiques et que vous souhaitez être indemnisés, vous devez nous faire parvenir un formulaire de demande de constat de dégâts aux cultures que vous devez préalablement compléter et signer.

La Commission communale de constat de dégâts aux cultures se réunira le

**Lundi 6 septembre 2021 à 15h15 dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Tubize.**

Ces constatations de dégâts servent, d'une part, dans la détermination des revenus imposables de chaque agriculteur en vue de l'obtention de déductions fiscales et, d'autre part, dans la procédure de reconnaissance d'une éventuelle calamité agricole.

Nous attirons votre attention sur la nécessité pour l'agriculteur de disposer de constats de dégâts remplis conformément aux instructions pour prétendre à une éventuelle indemnité si une calamité était reconnue dans la commune.

Pour plus d'informations, contactez le service des Affaires générales de la Ville de Tubize au 02/391.39.11 ou par mail à [info@tubize.be](mailto:info@tubize.be).

Tubize, le 17 août 2021



Le Bourgmestre f.f.,

  
P. ANTHOINE.